



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Prix et concurrence

Question écrite n° 29659

Texte de la question

M Emile Koehl rappelle à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, que la Communauté européenne est dans sa septième année de croissance ininterrompue. La reprise, qui a débuté en 1982, a mis un terme à la récession qui a suivi les deux chocs pétroliers. Les années 1980 ont été marquées par la réussite de la désinflation, alors que la forte croissance des années 1960 était inflationniste. Il semble que la « nouvelle croissance » s'explique essentiellement par la baisse du coût du travail. Après une augmentation très forte dans les années 1970, les coûts unitaires du travail ont amorcé une décroissance à partir de 1982, ce qui les a amenés en dessous de leur niveau d'avant les chocs pétroliers des années 1970. Partout où existait une indexation des salaires, elle a été amoindrie ou même abolie. Ainsi, le taux de croissance des rémunérations réelles, qui était de 4,6 p 100 par an en moyenne dans les années 1960 et de 3,1 p 100 dans les années 1970, n'a pas dépassé 1,1 p 100 dans les années 1980. C'est probablement ce qui explique l'essor de l'investissement dans les années 1980, malgré des taux d'intérêt réels élevés. Cependant, actuellement, les deux seules économies qui poursuivent leur désinflation sont celles où le processus a commencé le plus tardivement : la France et le Danemark. Il lui demande ce qu'il compte faire pour éviter le redémarrage possible de l'inflation, qui reste une préoccupation dans des pays comme l'Italie, l'Espagne, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne.

Texte de la réponse

Reponse. - La lutte contre l'inflation a toujours été une priorité du Gouvernement. D'abord parce que l'inflation menace les revenus des salariés, des retraités et des épargnants. Ensuite, parce que le dérapage des prix a toujours affaibli dans le passé notre compétitivité et entraîne un chômage accru. Après la hausse des prix du pétrole, la première préoccupation du Gouvernement a été d'éviter la répétition des enchaînements inflationnistes qui avaient accompagné les deux premiers chocs pétroliers, et notre dispositif anti-inflation a été renforcé. Ce dispositif repose sur trois piliers : une monnaie solide, qui a pour effet d'amortir la hausse des prix à l'importation, mais aussi d'inciter les entreprises à modérer leurs prix et leurs coûts si elles veulent rester compétitives face à leurs concurrentes étrangères ; la désindexation des revenus. Ce principe mis en œuvre depuis 1982 permet à notre économie de mieux résister à un choc extérieur ; il n'est pas question de le remettre en cause. Pour être efficace et équitable, il doit s'appliquer à l'ensemble des revenus : revenus salariaux et non salariaux, prestations sociales ; une politique fiscale appropriée avec une baisse de TVA et un allègement des charges des entreprises pour les aider à absorber le surcoût énergétique. Ce dispositif a permis à l'économie française de bien résister à l'inflation importée. La hausse des prix a été limitée à 3,4 p 100 en 1990 ; elle a été plus faible que l'année précédente malgré la hausse des produits pétroliers consécutive à la crise du Golfe. Hors énergie, le résultat obtenu par l'économie française en 1990 (3,1 p 100 en glissement) est le meilleur depuis plus de vingt ans. Il est donc possible d'affirmer que l'inflation interne est bien maîtrisée. La position de la France a continué de s'améliorer vis-à-vis de l'ensemble des pays industrialisés en 1990. La France est maintenant en seconde position au sein des pays du G 7 derrière la RFA (2,9 p 100) mais devant le Japon (3,8 p 100), le Canada (5 p 100), les États-Unis (6,1 p 100), l'Italie (6,8 p 100) et le Royaume-Uni (9,3 p 100).

Données clés

Auteur : [M. Koehl ?mile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29659

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 1990, page 2701